



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250519-D_2025_4_5-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_4_5

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 19 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes - MALBOSC -, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 13 Mai 2025

Présents : 20

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Approbation du
règlement d'aides à l'immobilier
d'entreprises**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Thierry BRUYÈRE-ISNARD, Vice-président en charge de l'économie précise que le règlement a fait l'objet d'un examen en commission ad hoc le 15 mai dernier.

Il rappelle que le Département de l'Ardèche dispose de son propre règlement d'aides. Celui de la Communauté de communes devra s'y adosser et l'adapter à la marge. Comme pour l'aides aux TPE/PME avec point de vente, la participation financière de la Communauté de communes est nécessaire pour déclencher la subvention du Département.

Il est donc proposé les éléments d'appréciations suivants :

- Que le conseil communautaire soit le seul décisionnaire quant à l'octroi ou non des subventions, qu'il soit libre de fixer et de modifier ses modalités d'intervention, qu'il détermine le budget annuel qu'il souhaite affecter sur ce régime d'aides.

- De plafonner le montant de l'aide communautaire à 4 500€ par dossiers. La participation du Département reprend cette somme et applique un coefficient multiplicateur supplémentaire de 7/3, soit 10 500€. Les montants des deux collectivités se cumulant, l'aide totale pour l'entreprise sera donc de 15 000€.

- En fonction de l'importance du projet, le conseil communautaire pourra cumuler plusieurs aides sur le même dossier.

- Le périmètre d'intervention concernera toutes les communes de l'intercommunalité, sous conditions.

Les autres aspects du règlement seront repris sur celui du Département, notamment les bénéficiaires, les dépenses éligibles et les modalités de calcul et de versement de l'aides (voir annexe). Examiné lors d'une commission ad hoc le 15 mai dernier, le projet de règlement a fait l'objet d'un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250519-D_2025_4_5-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE le projet de règlement portant sur l'octroi d'aides à l'immobilier au bénéfice des entreprises du territoire,
AUTORISE le Président à engager toutes les démarches pour le mettre en œuvre,
DONNE POUVOIR au Président pour engager toutes démarches utiles à la conclusion de cette affaire.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 19/05/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le